

## Section 60 « Mécanique, Génie Mécanique, Génie Civil »

## Profession de foi de la liste SNESUP-FSU et sympathisants (Collèges A et B)

Contexte Général et bilan des élus sortants

Le CNU est l'instance nationale décisionnaire de l'Université pour les carrières des Enseignants-Chercheurs (EC). Ses missions sont la qualification aux fonctions de Maître de Conférences et de Professeur, l'attribution de promotions et de Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques et depuis 2014, l'expertise des demandes de PEDR et le suivi de carrière. Le CNU participe également à l'évaluation des équipes de recherche dans le cadre des visites HECERES. Cette instance est composée majoritairement d'élus. C'est un lieu essentiel d'expression et de régulation de la communauté universitaire. Il constitue un rempart national qui permet de pouvoir contrer les dérives des lois LRU (2007) et ESR (2013), en particulier le transfert de responsabilités et compétences aux pouvoirs locaux et à leurs arbitraires.

Le CNU dans son ensemble est la cible d'attaques permanentes visant à sa dénégation voire sa disparition. Certains y ont même contesté la représentation syndicale, prétextant de manière artificielle et sans fondement que syndicalisme et excellence scientifique pourraient être antagonistes. La communauté universitaire ne s'y est jamais trompée, elle a toujours montré son attachement à cette instance et à ce qu'elle représente par une mobilisation rapide et forte lors des tentatives visant à remettre en cause son existence (La pétition demandant le retrait d'un amendement sénatorial supprimant la qualification par le CNU avait reçu 15 000 signatures en deux jours). Des projets ministériels réapparaissent régulièrement: modulation des services, évaluation récurrente, menaces sur la procédure de qualification, dérogations diverses dans le décret statutaire des EC, détournement de la procédure de qualification, thèses délivrées par la VAE ou encore autorisation de siéger dans les sections CNU pour des personnes du privé autoproclamées « chercheurs ». **Ne laissant aucun universitaire indifférent, le CNU fait partie de notre patrimoine et de notre identité d'Enseignant-Chercheur.**

Le CNU est composé de 52 sections. **La section 60 « Mécanique, génie mécanique, génie civil »** est une des sections les plus importantes en nombre d'enseignants-chercheurs rattachés et fédère de nombreuses thématiques (Mécanique fondamentale, Mécanique des Fluides, Mécanique des Solides, Génie Mécanique, Génie Civil, Acoustique, Biomécanique, Génie des Systèmes Industriels...). Elle est la section de rattachement de collègues répartis sur l'ensemble du territoire dans des établissements de tailles très différentes et travaillant dans des conditions différentes. Sa diversité thématique est une force et nos élus ont toujours veillé à défendre toutes les disciplines et la diversité des approches, à permettre tant le développement des recherches fondamentales qu'appliquées. Ils ont veillé à l'égalité de traitement des candidats aux parcours divers et variés. Nos élus ont défendu l'entière reconnaissance de toutes les activités au service de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en relation avec le contexte d'exercice: **l'enseignement** sous tous ses aspects disciplinaires, interdisciplinaires, professionnalisants et ses différentes formes pédagogiques ; **la recherche** dans la pluralité de ses domaines, de ses thématiques, y compris interdisciplinaires; **les activités dites de transfert et d'innovation** ; **la diffusion des connaissances scientifiques** et les **responsabilités collectives** à tous les niveaux qu'elles soient scientifiques, pédagogiques, administratives ou électives.

Depuis la mise en place de la Commission Permanente du CNU (CP-CNU), celle-ci a permis de favoriser la coopération entre les différentes sections et champs disciplinaires. Elle a aussi joué un rôle majeur dans l'obtention d'un moratoire sur l'évaluation individuelle des EC. Ceci a été possible en particulier par le travail concerté des élus SNESUP des différentes sections CNU. **Cette présence du SNESUP, premier syndicat de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans l'ensemble des sections est indissociable de notre engagement militant dans un état d'esprit d'ouverture et de coopération. La valorisation d'une thématique, la mécanique au sens large dans notre cas, ne peut se faire en nous centrant sur nous-même mais bien au contraire en échangeant avec les autres.** Les élus SNESUP ont été moteurs dans la mise en débat des choix politiques ministériels, la mise en place de la transparence des procédures, l'utilisation de critères éloignés de la seule bibliométrie en tenant compte des conditions d'exercice, de l'âge, de l'ancienneté etc.

## Actions lors de la prochaine mandature.

### **Candidats et vie de la section 60**

Le SNESUP propose en section 60 des listes de candidats dans les deux collèges (A et B), syndiqués ou non, et dont les élus des deux collèges travailleront de manière concertée. Ces listes regroupent des candidats représentant la diversité des lieux géographiques, des différents types d'établissements d'exercice (Universités, IUT, Ecoles ...). Elles ont été constituées de façon à permettre un renouvellement des élus tout en gardant l'expérience de membres sortants. Les candidats sont conscients de la diversité des thématiques de la section 60, diversité qu'ils représentent eux-mêmes, et veilleront à une équité entre elles. Par ailleurs, les élus SNESUP seront attentifs à la reconnaissance des travaux multidisciplinaires pouvant être aux frontières de la section. Les candidats feront tout pour que les débats et travaux puissent se faire dans un cadre apaisé afin d'en garantir leur impartialité et objectivité. Nos élus sortants ont contribué à cette sérénité lors de la précédente mandature et cela fait partie des engagements de nos candidats.

### **Conditions de travail des Enseignants-Chercheurs (PEDR, suivi de carrière...)**

Le SNESUP s'est toujours prononcé contre la politique d'individualisation des rémunérations et de concurrence entre EC. Néanmoins dans le cadre contraint existant, le SNESUP défend l'examen national et transparent des demandes de PEDR par le CNU. **Concernant le suivi de carrière**, dont les finalités n'ont toujours pas été définies et dont les modalités ne prévoient ni la confidentialité du dossier entre l'EC et la section CNU, ni le volontariat des EC, **le SNESUP maintient son opposition à sa mise en œuvre en l'état actuel**. En particulier, nous nous opposons à toute évaluation-sanction qui pourrait servir à la modulation des services. Nous refuserons toute procédure d'évaluation systématique, en particulier nous demandons que le suivi de carrière soit à la demande de l'intéressé. De plus, il nous apparaît fondamental que les critères d'évaluations soient décidés de manière collégiale. En outre, les élus SNESUP poursuivront, en liaison avec ceux du Comité National de la Recherche Scientifique, l'action pour la mise en place de modalités d'évaluation collégiales et démocratiques des unités de recherche.

### **Les candidates et les candidats des listes SNESUP en section 60 s'engagent à :**

- **œuvrer à un fonctionnement éthique, transparent et démocratique de la section 60 du CNU**, promouvoir les règles de déontologie adoptées par la CP-CNU et **ne pas user de leur position d' élu à des fins personnelles**.
- **mettre en débat et rendre publics les critères** pris en compte dans l'examen des dossiers et **rédiger et diffuser des comptes rendus** permettant de prendre connaissance des pratiques en vigueur dans la section 60 et en particulier les critères mis en œuvre pour les qualifications et les promotions que ce soit sur le site de la CP-CNU mais aussi sur le site du SNESUP.
- **prendre en compte l'ensemble des missions** (enseignement, recherche, diffusion des connaissances scientifiques, responsabilités collectives locales ou nationales)
- **prendre en considération les conditions particulières de travail des EC** (IUT, sites délocalisés, isolement géographique ou thématique, etc.)
- **ne pas considérer comme référence**, dans un contexte de restructuration universitaire qui rend les conditions de travail très différentes d'un établissement à l'autre, **les dossiers des collègues dont les conditions d'exercice sont hors du commun (chaire d'excellence, IDEX, IUF...)**
- **œuvrer pour un réel droit à l'obtention d'un Congé de Recherche ou de Conversion Thématique**
- **refuser toute grille d'évaluation sous forme de lettres ou chiffres** pour toutes les missions du CNU.
- **veiller à ce que les équipes de recherche évaluées par l'HCERES aient ou mettent en place un fonctionnement collégial et démocratique.**